

## PROCÉDURE DE GESTION DES MAISONNETTES 4 au 6 décembre 2026



### LA VILLE S'ENGAGE À FOURNIR L'ÉQUIPEMENT SUIVANT :

- Emplacement sur le site;
- Deux (2) chaises;
- Éclairage intérieur;
- Proximité à l'eau potable;
- Proximité à l'eau chaude;
- Accès à deux (2) circuits électriques de 15 ampères;
- Extincteur.

### LES EXPOSANTS RETENUS S'ENGAGENT À FOURNIR L'ÉQUIPEMENT SUIVANT :

- Équipement de restauration (si nécessaire);
- Affichage (liste de prix);
- Décoration extérieure et intérieure de la maisonnette selon le thème de l'événement.

### NOTE

- Il est possible que le Service de sécurité incendie procède à l'inspection de tous les kiosques avant l'ouverture du Marché de Noël le vendredi 4 décembre, à 16 h.
- Aucun élément de friture ne sera toléré.



## PROCÉDURE DE GESTION DES MAISONNETTES 4 au 6 décembre 2026

### Formulaire de demande – Besoins en électricité

Nom de l'exposant : \_\_\_\_\_

(Responsable sur place durant l'événement. Si plusieurs, ajouter les noms en annexe.)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### Besoins en électricité (maximum de 2 éléments)

Veuillez cocher les éléments de cuisson ou autre que vous désirez installer dans la maisonnette et inscrire le modèle pour chacun. Chaque circuit disponible peut supporter jusqu'à 15 ampères.

Cafetière : \_\_\_\_\_

Machine à popcorn : \_\_\_\_\_

Petit réfrigérateur : \_\_\_\_\_

Four à micro-ondes : \_\_\_\_\_

Autre 1 : \_\_\_\_\_

Autre 2 : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT** : Lorsque votre liste de matériel est approuvée par la responsable du volet *Exposant du Marché de Noël de La Prairie*, **aucun matériel supplémentaire ne sera accepté**. Dans le cas du non-respect de cette clause, le dépôt sera retenu par la Ville.

La Prairie, le 24 février 2026

# PROCÉDURE DE GESTION DES MAISONNETTES 4 au 6 décembre 2026



## Formulaire de demande – Besoins en électricité

Nous, \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance de la  
*Nom de l'exposant responsable*

présente procédure, nous engageons à respecter intégralement celle-ci ainsi que toutes obligations de l'exposant inscrites dans le document *Modalités générales*.

Signé à La Prairie, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

Par : \_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom en lettres moulées*

### SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE DE LA PRAIRIE

En date du \_\_\_\_\_, la liste de matériel ainsi que les besoins en électricité ont été acceptés par la responsable du volet *Exposant du Marché de Noël de La Prairie* et validés par l'électricien de la Ville.

\_\_\_\_\_  
Anik Nesterenko, responsable volet *Exposants*

\_\_\_\_\_  
Simon Péladeau, électricien